

POUR L'UNSA-CHEMINOTS LA RÉFORME EST INJUSTE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- **Le taux de cotisation salariale** fixé actuellement à 7,85% est porté, sur une durée de 10 ans à partir de 2017, à 10,55% soit une augmentation annuelle de 0,27%.
- **Le départ en retraite anticipé pour les parents de 3 enfants** est supprimé à compter de 2017. Les personnes qui remplissent les conditions requises avant cette date conservent le droit à départ anticipé, mais les paramètres de calcul de la pension sont ceux de leur génération et non plus ceux de la date à laquelle les conditions sont remplies.
- **Le minimum de pension** ne sera plus, à compter de 2017, attribué au terme de 25 ans de service, mais lorsque l'agent obtient le taux plein de pension ou lorsque l'agent n'a pas de décote : **c'est une attaque inadmissible contre les bas salaires.**

SCANDALEUX ET INJUSTE

85% des efforts sont demandés aux salariés.

Les entreprises, les hauts revenus, les revenus du capital sont 5 fois moins mis à contribution que les salariés.

Cette réforme, loin de répondre à l'enjeu de société qu'est celui de l'avenir des retraites, est brutale et porteuse de recul social pour la quasi-totalité des salariés du privé, du public et des régimes spéciaux.

**POUR L'UNSA-CHEMINOTS
UNE SEULE RÉPONSE :**

**LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS DU 24 JUIN 2010
DOIVENT ÊTRE MASSIVES.**